



# Politique d'accessibilité & Handicap

VERSION 1.0 - Mise à jour le 01/09/2025

Organisme de formation IAvénir

## 1. Objectif de la politique

---

IAvenir s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à toute personne, quelle que soit sa situation de handicap, conformément aux exigences du Référentiel National Qualité et à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

L'objectif est de permettre à chaque stagiaire de bénéficier d'un parcours de formation adapté, dans le respect des principes d'inclusion, d'équité et de bienveillance.

## 2. Champ d'application

---

Cette politique s'applique à l'ensemble des formations proposées par IAvénir, qu'elles soient réalisées :

- En **présentiel** (dans les locaux du client ou en salle externe) ;
- Ou en **distanciel synchrone** (visioconférence).

Elle concerne tous les publics :

- Stagiaires,
- Clients et partenaires,
- Formateurs et collaborateurs d'IAvenir.

## 3. Engagements d'IAvenir

---

IAvenir s'engage à :

- Identifier et analyser les besoins spécifiques dès la demande d'inscription.
- Adapter les moyens pédagogiques, matériels et organisationnels en fonction des situations rencontrées.
- Travailler en réseau avec les partenaires spécialisés (Agefiph, MDPH, associations locales) pour mettre en œuvre les solutions les plus adaptées.
- Sensibiliser l'équipe pédagogique et administrative aux enjeux de l'inclusion et de l'accueil des personnes en situation de handicap.
- Garantir la confidentialité et le respect des données personnelles dans le traitement des demandes d'adaptation.



#### 4. Référent Handicap IAvénir

---

**Nom :** Antoine OGER

**Fonction :** Directeur Général et Référent Handicap

**Contact :** antoine.oger@iavvenir-formation.fr – 06 16 47 88 02

Le référent handicap est le garant de la mise en œuvre de cette politique et le point de contact pour tout aménagement spécifique.

#### 5. Modalités d'aménagement possibles

---

IAvenir met en œuvre les aménagements nécessaires pour favoriser l'accès et la réussite des apprenants :

- Accessibilité physique des locaux (choix de salles accessibles ou alternatives adaptées).
- Adaptation des supports pédagogiques (taille de police, contraste, supports numériques compatibles).
- Aménagement du rythme ou de la durée de la formation selon les besoins identifiés.
- Mise à disposition d'aides techniques ou humaines (outils de transcription, assistance individuelle).
- Accompagnement personnalisé avant, pendant et après la formation.

#### 6. Processus de prise en compte des besoins spécifiques

---

Lors de la demande d'inscription, le client ou le stagiaire est invité à signaler tout besoin particulier. Une analyse individualisée est réalisée sous 5 jours ouvrés pour définir les adaptations nécessaires. Les aménagements retenus sont validés avec le client et consignés dans le dossier de formation.

#### 7. Diffusion et mise à jour

---

Cette politique est diffusée :

- Sur le site internet [www.iavvenir-formation.fr](http://www.iavvenir-formation.fr), rubrique **Accessibilité & Handicap** ;
- Et disponible **sur simple demande** auprès du référent handicap.

Elle est mise à jour annuellement par le Référent Handicap, en fonction des retours stagiaires, des évolutions légales ou des changements d'organisation.